

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PHNA)

L'appel de propositions 2013-2014 pour le **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)** est lancé. Les organismes intéressés trouveront à l'**annexe 1** un certain nombre d'informations ainsi que les coordonnées pour obtenir des renseignements, des informations supplémentaires ainsi que la façon d'obtenir le formulaire spécifique au Québec. NOTER que la date limite pour faire parvenir les demandes est le 6 septembre 2013.

PROGRAMME QUÉBEC AMI DES AÎNÉS (QADA)

Pour l'instant le Programme Québec Ami des Aînés (QADA) est présentement en suspens. Des intentions de régionalisation des programmes sont présentement indiquées par le Secrétariat aux aînés mais les échéances de mise en place pourraient être relativement longues.

PRIX HOMMAGE AÎNÉS CHAUDIÈRE-APPALACHES 2013



De gauche à droite: monsieur Jean-Pierre Després de la MRC de Montmagny, madame Micheline Fortier de la MRC de Beauce-Sartigan, madame Isabelle Laflamme, MRC des Appalaches, madame Louise Marier de la MRC de Bellechasse et monsieur Maurice Boulet, président de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.

PRIX HOMMAGE AÎNÉS CHAUDIÈRE-APPALACHES 2013 (suite)

Quatre personnes honorées lors du Prix régional Hommage Aînés 2013

La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches attribuit, lors de son onzième cérémonial annuel tenu à la Maison des aînés de Lévis, le 30 mai, des distinctions honorifiques Prix régional Hommage Aînés 2013 à quatre personnes fortement engagées dans leur milieu dont les actions posées contribuent à l'amélioration des conditions de vie des aînés au sein de leur territoire respectif.

A tour de rôle, madame Micheline Fortier pour des interventions individuelles accomplies auprès de personnes aînées dans les municipalités de Courcelles, La Guadeloupe et de Lambton, madame Louissette Marier pour des implications assidues réalisées au sein de l'organisme Entraide Solidarité Bellechasse et monsieur Jean-Pierre Després pour de nombreuses initiatives prises au sein de la Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny, reçurent un certificat Prix régional Hommage Aînés 2013.

Sur recommandation unanime formulée par les membres du jury de sélection, madame Isabelle Laflamme du Comité d'entraide bénévole de Disraeli fut proclamée lauréate régionale du Prix Hommage Aînés 2013.

Lors de l'attribution de ces quatre (4) distinctions honorifiques, le président de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, monsieur Maurice Boulet, a déclaré « qu'en empruntant des parcours différents chacune de ces personnes ont largement contribué à l'amélioration des conditions DE VIE des aînés et de leurs proches au sein de leur territoire respectif ».

MODIFICATION AU BUREAU DE LA TABLE

La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, prie ses membres et ses partenaires de tenir compte des modifications suivantes. Le contrat de madame Nathalie Poulin, coordonnatrice de l'Entente spécifique pour les aînés se termine le 14 juin. Elle devrait toutefois être de retour le 19 août pour réaliser le Colloque sur le bénévolat en soutien à domicile qui se tiendra le 10 octobre. Il n'y aura donc pas de service au bureau du 14 juin au 19 août. Donc pour toute communication avec la Table, il faudra s'adresser au président, monsieur Maurice Boulet, 418-335-2533 ou par courriel au maurice.boulet@xplornet.com.

Calendrier

DATE	ÉVÉNEMENT	ORGANISME ET PERSONNE RESPONSABLE	TÉLÉPHONE
5 sept. 2013 9h00-16h00	ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES CONSEIL D'ADMINISTRATION LÉVIS, Maison des aînés, 10 rue Giguère	Table de concertation des aînés Maurice Boulet, président	418 335-2533
6 sept. 2013	DATE LIMITE pour présenter un projet dans le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)		
19 sept. 2013 9h00-14h00	CONSEIL D'ADMINISTRATION LÉVIS, Maison des aînés, 10 rue Giguère	Table de concertation des aînés Maurice Boulet, président	418 335-2533
10 oct. 2013 9h00-16h30	COLLOQUE SUR LE BÉNÉVOLAT EN SOUTIEN À DOMICILE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ST-HENRI, CENTRE RÉCRÉATIF 120 rue Belleau	Table de concertation des aînés Maurice Boulet, président	418 335-2533



Programmes d'aide financière : Programme Nouveaux Horizons pour les aînés(PHNA) Appel de propositions 2013-2014

L'appel de propositions pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement du Canada a été lancé le 22 mai et sera ouvert jusqu'au **6 septembre 2013** pour le Québec.

Date limite pour le Québec : le 6 septembre 2013 (le cachet de poste faisant foi)

INTRODUCTION :

Le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme qui appuie les projets dirigés ou proposés par des aînés. Il vise à aider les aînés à participer à l'amélioration de la qualité de vie de leur collectivité et à y contribuer en participant aux activités sociales et en menant une vie active.

OBJECTIFS

Dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), les projets communautaires permettant aux aînés de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences et d'aider leur collectivité à accroître sa capacité à régler certains problèmes locaux sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par année, par organisme.

Les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme :

1. promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
2. inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
3. accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
4. appuyer la participation et l'inclusion sociale des aînés;
5. fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux et existants, destinés aux aînés.

PRIORITÉS DU QUÉBEC

Objectif du programme : Promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations.

QUÉBEC : La priorité sera accordée aux projets qui intéresseront de nouvelles cohortes d'aînés, d'aînés préretraités et nouvellement retraités, au vieillissement actif par le bénévolat.

Exemples de projets :

- projets qui définissent des pratiques exemplaires en vue de recruter des bénévoles, notamment les « baby-boomers », leur offrir un soutien et les retenir afin de favoriser leur participation dans la collectivité;
- projets permettant aux aînés de partager leur expérience à titre de bénévoles et la façon dont ils en ont tiré parti, et de motiver d'autres bénévoles.

Objectif du programme : Inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes.

QUÉBEC : La priorité sera accordée aux projets qui vont favoriser la participation des aînés de la collectivité à des activités de mentorat auprès de personnes de toute génération.

Exemples de projets :

- projets où les aînés conseillent des aînés plus jeunes ou de nouveaux retraités pour les aider à réaliser leur transition vers la retraite;
- projets dirigés par les aînés où l'on offre des ateliers et de l'accompagnement sur le leadership, le recrutement et le travail au sein d'un conseil d'administration, ainsi que sur la façon d'acquérir les compétences nécessaires à cette fin;
- projets dans lesquels des aînés mettent à contribution leurs compétences et expériences dans le développement et le renforcement de réseaux et de partenariats au sein de la collectivité.

Objectif du programme : Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière.

QUÉBEC : La priorité sera accordée aux projets qui contribueront à prévenir ou à contrer les différentes formes d'abus et de préjugés envers les aînés par des approches développées en partenariat avec d'autres organismes engagés dans la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés.

Exemples de projets :

- projets axés sur des séances d'information, d'ateliers, de séries de conférences ou de salons réalisés en partenariat avec des intervenants ou des organismes qui traitent ces problématiques portant sur les mauvais traitements envers les aînés, incluant l'exploitation financière;
- projets d'activités intergénérationnelles où les aînés démentent/sensibilisent la population aux principaux stéréotypes associés au vieillissement et à l'âgisme.

Objectif du programme : Appuyer la participation et l'inclusion sociale des aînés.

QUÉBEC : La priorité sera accordée aux projets qui encourageront la participation active des aînés dans la mise en œuvre d'activités et de mesures concrètes visant à répondre à différents besoins identifiés au sein du milieu de vie des aînés et de la collectivité en général.

Exemples de projets :

- projets où les aînés établissent un réseau visant à repérer les aînés isolés ou à risque d'exclusion et à communiquer avec eux de façon régulière pour les inciter à participer à des activités communautaires;
- projets qui tirent profit de la contribution bénévole des aînés afin d'obtenir des résultats sociaux positifs, par exemple, dans les domaines du développement de la petite enfance, de l'habilitation parentale, de la réduction de la pauvreté, du soutien aux aidants naturels, etc.

Objectif du programme : Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires nouveaux ou existants, destinés aux aînés.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés offre une aide à l'immobilisation pour des projets et programmes communautaires nouveaux et existants destinés aux aînés. La priorité sera accordée aux projets qui soutiennent un ou plusieurs des quatre objectifs précédents.

ÉTAPES POUR UNE DEMANDE :

1. Étudiez les critères d'admissibilité au financement
2. Étudiez les priorités de financement du Québec (Voir dans les objectifs)
3. Prenez note que la date limite de présentation de la demande est le **14 septembre 2012**. Les demandes soumises après la date limite, le cachet de la poste en faisant foi, seront rejetées.
4. Révissez attentivement les conseils fournis tout au long de ce guide et de l'annexe « Remplir votre demande ».
5. Remplissez et signez le formulaire de demande.
6. Envoyez par la poste votre formulaire de demande rempli et signé à votre Centre de Service Canada pour votre province et territoire
7. Familiarisez-vous avec le processus d'approbation tel que décrit dans ce guide.

PROJETS ADMISSIBLES

Afin d'être admissibles, les activités du projet doivent être dirigées par les aînés, ou les aînés doivent jouer un rôle significatif au sein du projet (la planification ou la livraison des activités). Les activités admissibles au financement peuvent inclure, mais ne sont pas limitées aux exemples suivants :

- les aînés développent des approches afin d'encourager de nouvelles cohortes et cohortes émergentes d'aînés à participer plus activement à des activités communautaires;
- avoir recours aux approches (politiques et outils) permettant de mieux attirer, recruter et de retenir les diverses cohortes de bénévoles, incluant ceux d'autres générations;
- favoriser le partage des connaissances, des compétences et l'expérience des aînés avec d'autres personnes;
- réaliser des activités de promotion et de sensibilisation visant à lutter contre les mauvais traitements à l'égard des aînés, y compris l'exploitation financière;
- les aînés établissent un service d'approche aux personnes âgées vulnérables, telles que celles qui sont isolées socialement ou géographiquement;
- les aînés font du bénévolat, du mentorat, de la formation en leadership et du jumelage de compétences;
- des programmes ou des activités qui favorisent l'apprentissage et le développement de relations intergénérationnelles et interculturelles avec les aînés;
- les aînés élaborent et partagent des outils et ressources;
- partager les bonnes pratiques;
- l'achat ou le remplacement de l'équipement pour les programmes et les activités destinés aux aînés;
- rénover et réparer des établissements pour les programmes et les activités destinés aux aînés.

DEMANDEURS ADMISSIBLES :

- les organismes sans but lucratif (p. ex. les églises ou associations d'églises, des organismes de bienfaisance, des clubs d'activités, des organismes bénévoles, des associations des professionnels, des musées, et parfois des organismes sportifs);
- les coalitions et les réseaux; les administrations municipales;
- les organismes et les instituts de recherche;
- les établissements d'enseignement (p. ex. universités, collèges, cégeps)*;
- les établissements de santé publique et de services sociaux*;
- les conseils de bande ou tribaux et d'autres organismes autochtones;
- les entreprises à but lucratif;
- les conseils scolaires, commissions scolaires et les arrondissements scolaires.

COÛTS DE PROJETS ADISSIBLES

Les coûts de projets doivent être liés au projet et peuvent comprendre :

- les salaires et les charges sociales liés à l'emploi du personnel affecté au projet;
 - La somme des salaires et des charges sociales liés à l'emploi du personnel du projet ne peuvent pas excéder 25 pourcent du montant total demandé. Cette limite témoigne de la nature du programme qui est axé sur le bénévolat.
- les services professionnels (p. ex. les conférenciers, formateurs, animateurs, chercheurs, etc.);
- les personnes de métier, entrepreneurs en construction, installateurs, techniciens, etc.;
- les coûts d'évaluation (p. ex. sondages à être distribués aux participants lors d'événements);
- les honoraires et les frais d'hospitalité;
- les vérifications de sécurité pour les bénévoles;
- les frais de déplacement au Canada;
- l'achat de matériel et de fournitures;
- l'impression et la distribution de documents liés au projet;
- la location et l'entretien de l'équipement;
- la location de locaux ou d'autres installations;
- les services publics;
- les coûts en immobilisation nécessaires pour entreprendre le projet (p. ex. les ordinateurs, les équipements pour les participants, les mobiliers et les accessoires);
 - Les immobilisations sont des produits non durables ou un/des ensemble(s) d'articles semblables dont la valeur s'élève à au moins 1 000 \$. Un exemple d'un ensemble d'articles semblables consisterait en un ordinateur (600 \$), une imprimante (200 \$) et des logiciels (300 \$), puisque la valeur totale est de 1 100 \$ et que ces articles sont conçus pour fonctionner ensemble. Les produits non durables sont ceux dont disposera encore l'organisme après la période de financement du programme, comme les équipements, le matériel électronique, le mobilier et les accessoires fixes.
- les rénovations ou les réparations;
- les frais de livraison/d'expédition de matériel et d'équipement;
- frais de ramassage et d'élimination;
- les taxes applicables.

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR AVOIR LE FORMULAIRE :

Consulter le site web : www.rhdcc.gc.ca/aines ou si vous avez des questions, vous pouvez nous joindre par téléphone ou par courriel. 1 866 233-3194, poste 6032 (ATS : 1 800 255-4786) gc-prog@servicecanada.gc.ca

Guide de demande de financement :

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/aines/financement/communautaires/nhsp_guide_f.pdf

Priorités de financement – région du Québec :

<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/aines/financement/communautaires/priorites.shtml>

Formulaire de demande – version Québec :

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/aines/financement/communautaires/qc_form_f.pdf

Où déposer sa demande?

Par la poste : **Service Canada/Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**
1001, boulevard de Maisonneuve Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2L 5A1

En personne : **un bureau de Service Canada**